

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement de Soissons
Canton de Soissons 1

MAIRIE
DE
POMMIERS
02200

Tél. : 03 23 73 00 96

@ : mairie.de.pommiers02@orange.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 2025-033

PORTANT SUR

**PERMISSION et AUTORISA-
TION DE VOIRIE**

Rue de la Vallée

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Le Maire de la Commune de Pommiers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R44, R53-2 et R225 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1- huitième partie – signalisation routière).

Vu la demande de **Jérôme DOUCHET**, représentant la société **BARRIQUAND**, Route de Choisy au Bac – 60200 COMPIEGNE en date du 20/06/2025 ;

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux suivants :

Réhabilitation des réseaux d'assainissement par méthode « sans tranchées » rue de la Vallée.

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, autorise la société **BARRIQUAND** ou l'entreprise chargée d'intervention, à une réglementation temporaire Rue de la Vallée, **à compter du 25/06/2025 durant un mois.**

La circulation sera alternée (manuellement) avec une limitation de vitesse limitée à 30 km/h.
Le stationnement sera interdit durant la période des travaux.

Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

Article 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : L'Autorité territoriale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soissons, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Pommiers, le 20 juin 2025

Le Maire
Anthony GRANDO

